## Annexe 10 **FORMULAIRE DE DEMANDE** D'ACCORD TECHNIQUE

## **DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE PREALABLE N°**

(Fixant les conditions d'exécution des travaux sur le réseau routier régional)

**NOTA** : Cette demande devra parvenir au gestionnaire des routes du Conseil Régional, dans un délai de 21 jours avant le début des travaux.

Bénéficiaire : (Service ou concessionnaire, adresse complète)						
Personne à contacter : (Nom et prénom)						
E-mail:			Téléphone bureau/portable :			
Commune: (Lieu des travaux)			☐En agglo	☐ Hors agglo		
Rue:						
Nature des trava	iux :					
□ Electricité /	☐Telecom /	Eau /	Assainissement /	Autres		
☐ Pose de conduite		□Tr	☐Tranchée sous accotement			
□ Branchements		□Tr	☐Tranchée sous chaussée (longitudinale)			
□ Extension de réseau		□Tr	☐Tranchée sous chaussée (transversale)			
□ Autre (A précise	r):					
□ Demande de constat/Etat des lieux par le pétitionnaire						
Observations co	mplémentaires	: <u>:</u>				



## Règlement de Voirie du Conseil Régional de La Réunion

Période envisagée pour les travaux : (date du/au)					
Travaux déjà inscrits au programme annuel de	coordination :	OUI	□NON		
Travaux coordonnés avec d'autres :		OUI	□NON		
Intervenant/Entreprise chargée des travaux : (Coordonnées précises et référent)					
Pièces jointes obligatoires :					
□ Plan de situation					
□ Plan de détail					
□ Note explicative					
Date :	Signature et cach	net ·			
	Oignaturo ot ouor				
Attention : La présente formalité ne dispense pas l'exéccirculation, cela, dans le cas où les travaux nécessitent la pinterdit, feux alternés,).	cutant de souscrire une rise d'un arrêté de circul	edemande d ation (Station	l'arrêté de nnement		

